

AIDE dissertation DCE : "L'individu et le juge constit"

Par **bionicismorning**, le 25/11/2010 à 14:12

Bonjour a tous ,

J'ai absolument besoin de votre aide concernant une dissertation de droit constitutionnel européen.

Je n'ai jamais eu de gros soucis jusqu'a présent mais j'avoue que pour ce sujet , je suis complètement largué.

Le voici : " L'individu et le juge constitutionnel"

J'ai fait de multiples recherches sans réellement trouver d'informations intéressantes.

J'ai seulement trouvé des documents sur les types de modèles (modèle kelsenien et modèle d'amerique).

SUR les types de recours par exemple , je ne trouve pas vraiment d'infos.

j'aurais aimé faire un plan en parlant dans un I) d'une certaine évolution. Un passage d'un recours a priori vers un recours a posteriori mais je ne suis même pas certain que l'Europe ai vécu un tel changement. En France , j'ai pu constater que oui , et cela assez tardivement avec la reforme de 2008 permettant a un particulier lors d'un procès d'attaquer une loi qui ne serait pas conforme a la constitution , mais dans le reste des pays d'Europe, je ne sais pas si il y a eu une telle évolution ou si la demande a posteriori existait déjà depuis longtemps.

De plus , mon II) reste un mystère , j'avais eu l'idée de parler dans un B) (pour ouvrir le sujet) de la possibilité qu'avait un particulier de faire appel au juge européen pour faire déclarer une loi contraire a une directive communautaire , ainsi , si cette loi était contraire a la directive , je me disais qu'elle était quasi forcément contraire a la constitution puisque cette fameuse constitution doit être conforme avec le droit européen. Mais encore une fois , je ne suis pas du tout sûr de ce que j'avance et je ne dispose même pas de jurisprudence pour étayer mon raisonnement qui est peut être archi faux.

De plus , je n'ai aucune idée de quoi mettre dans le A) ce qui laisse a penser que mon II) ne tiendra pas la route.

Je souhaite obtenir votre aide , car je suis dépassé par ce sujet et je dois pourtant le présenter a l'oral mercredi prochain.

liens vers des pages intéressantes , infos sur une possible évolution de la saisine par le particulier en Europe , bref récapitulatif sur les types de saisines , détails sur mon potentiel B) du II) (possibilité pour l'individu autre que la saisie du juge constitutionnel a savoir, la saisie le juge européen), tout cela pourra m'aider.

Merci par avance !

Par **bionicismorning**, le 26/11/2010 à 16:40

S'il vous plait , j'ai vraiment besoin d'aide , manifestez vous !

Par **bionicismorning**, le 28/11/2010 à 15:34

Je trouve cela extremement triste de ne recevoir aucune aide.

Par **SedLex**, le 28/11/2010 à 16:52

[quote="bionicismorning":1vsxl4g7]l) d'une certaine évolution. Un [b:1vsxl4g7]passage[/b:1vsxl4g7] d'un recours a priori vers un recours a posteriori mais je ne suis même pas certain que l'Europe ai vécu un tel changement. [/quote:1vsxl4g7]

Bonsoir,

On voit ce que vous voulez dire, mais je pense qu'il ne faut pas le formuler ainsi. Le contrôle a posteriori n'a pas remplacé celui a priori; ils coexistent.